

## CAP du 16 novembre 2017

### Points à l'ordre du jour :

- Mobilités cycle 2018-3
- Concrétisations promotions à AAE et APAE
- Détachements, Intégrations
- Réorganisations de services
- Recours sur PFR 2015

## Audience des élu-e-s avec la SG des MTES/MCT le 10 novembre 2017

### Vos élués CGT à la CAP :

Jocelyne Pelé, Titulaire

[Jocelyne.pele@i-carre.net](mailto:Jocelyne.pele@i-carre.net) - 06.24.35.20.87

Marie-Christine Van Marle, Suppléante

[Marie-christine.van-marle@i-carre.net](mailto:Marie-christine.van-marle@i-carre.net) - 01.40.81.90.78

## INFOS – ACTUS

(liens page 6)

A consulter sans  
modération !

- CEREMA : mobilisation au congrès des maires
- Pétition intersyndicale : sauvez les agences de l'eau !
- Rapport annuel FP : analyse CGT au CCFP d 6 novembre 2017
- Arrêté du 24 octobre relatif à la liste des fonctions GRAFables pour les ITPE
- Compte-rendu CGT de la CAP des IAM le 15 novembre 2017
- GIPA 2017 : décret et arrêté du 17 novembre 2017 et calculateur CGT
- Le journal CGT Fonction Publique N° 260, novembre 2017

## Déclaration des élués CGT

« Les fédérations CGT, FO, FSU et Solidaires des MTES/MCT ont appelé à nouveau les personnels de nos ministères, des DDI et des établissements publics affiliés, à se mobiliser et à participer aux rassemblements organisés aujourd'hui, dans tous les départements, pour s'opposer, aux côtés des salariés du privé, aux mesures régressives du gouvernement et à la mise en oeuvre dans les entreprises des ordonnances qui constituerait un véritable recul social avec la casse du code du travail, en insistant sur sa déclinaison prévisible dans la Fonction Publique, notamment par l'affaiblissement des garanties et des protections des personnels en matière de santé au travail et la fusion des CT et CHSCT. Les élués CGT à cette CAP sont donc en grève (...)

.... suite page 1 et 2

## Calendrier

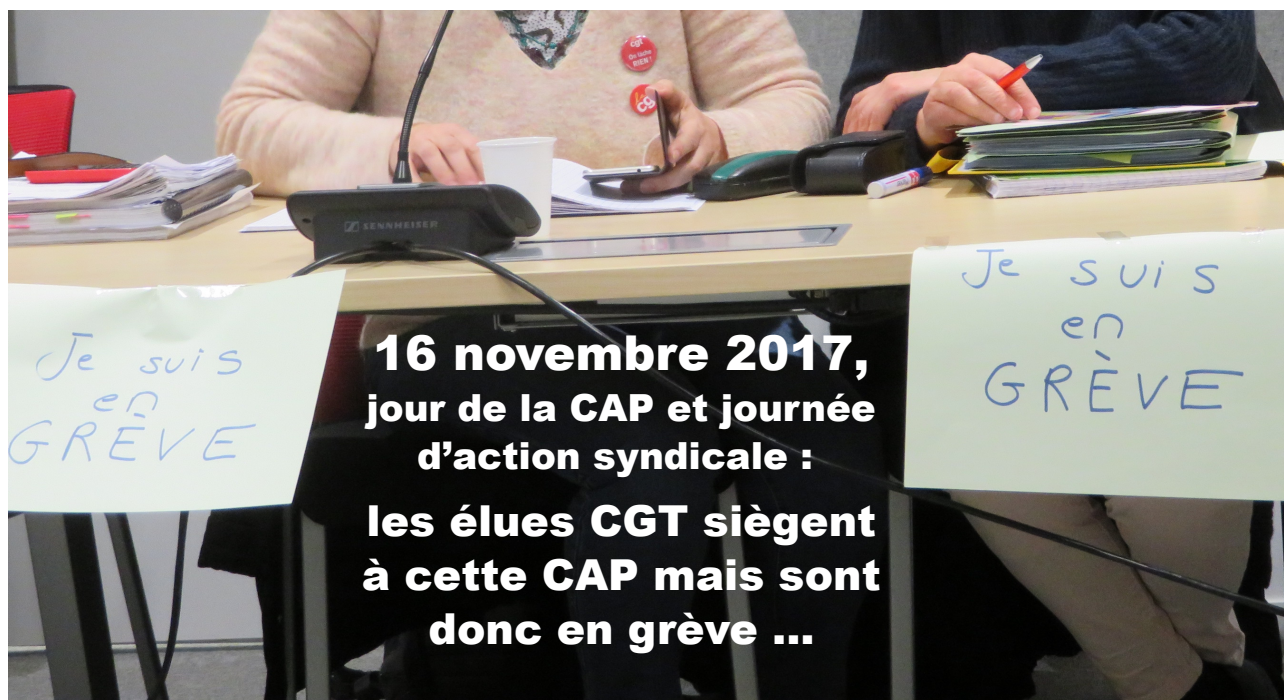
### Prochaines CAP

**Transmettez vos dossiers aux élués**

**Le 7 décembre 2017** : TA à APAE 2018 (pré-CAP les 29 et 30 novembre 2017)

**Le 7 février 2018** : LA à AAE 2018 (pré-CAP 31 janvier 2018)

## (suite de la déclaration élues CGT à la CAP)



« ... mais ont décidé de siéger pour défendre les attaché-e-s qui les ont sollicitées concernant leurs demandes de mobilité et leurs recours.

Au-delà de la poursuite des baisses de budget et d'effectifs, du gel des salaires et du retour du jour de carence, le gouvernement, par la voix de son Premier Ministre dans sa lettre de mission du 26 septembre, a sonné la charge contre la Fonction Publique, ses missions et son statut, laissant présager un vrai changement de société et une rupture du contrat entre les citoyens et leurs services publics.

Les objectifs prioritaires du programme « Action publique 2022 » sont clairs : la réduction drastique des dépenses publiques en transférant, en privatisant voire en abandonnant certaines missions. Les organisations syndicales de la Fonction Publique CGT, FO et Solidaires ont annoncé hier, qu'elles refuseraient de siéger aux réunions de préparation du "Forum de l'Action Publique" et de se prêter à la mascarade de dialogue social où il n'y aurait qu'à discuter des missions à abandonner et de celles à transférer !

Quant à nos 2 ministères, qu'en sera-t-il des politiques publiques pourtant toujours affichées comme prioritaires pour l'avenir de la planète et pour la cohésion des territoires ?

Quelles perspectives et quelle lisibilité pour les fonctions et les postes des agents de nos services et des établissements publics affiliés ?

La CAP des attaché-e-s d'aujourd'hui relative au cycle de mobilité 2018-3, affiche en tout cas une nouvelle fois, un nombre très important de postes susceptibles d'être vacants et fait suite à une série de décisions d'affectations sur le cycle précédent, prises après consultations électroniques, ce qui augure mal de l'avenir et du rôle des futures CAP en termes de mobilités.

La concurrence inter-corps est toujours aussi importante et certains chefs de services ne semblent pas connaître les critères prioritaires figurant dans le statut et notamment les rapprochements de conjoints.

La situation de certains promus lors des derniers examens professionnels, tableaux d'avancement ou liste d'aptitude, n'est pas encore stabilisée, ce qui entraîne des situations personnelles et familiales difficiles et des inquiétudes.

La CGT rappelle que la priorité doit être la validation des promotions et ensuite seulement, d'éventuelles nouvelles affectations comme c'est le cas dans une majorité de ministères et pas l'inverse.

Lors de l'entrevue de l'ensemble des élu-es de la CAP avec madame la Secrétaire Générale le 10 novembre, nous avons pu lui présenter les difficultés dans la gestion des attaché-e-s et dans leurs perspectives de carrière ainsi que les propositions déjà maintes fois portées dans cette CAP ou dans plusieurs courriers et audiences depuis 2 ans.

Nous avons pris acte de sa volonté affichée de travailler concrètement sur la place et le rôle des attaché-e-s dans nos ministères et de prendre date pour que des dossiers soient abordés :

- création de nouveaux comités de domaines : point inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion inter-DAC sur la formation,
- prospective sur le pyramidage en lien avec l'évolution démographique du corps des AAE : des statistiques sur les départs en retraite prévus dans les prochaines années et une étude comparative avec les AAE des autres ministères d'une part et avec les ITPE, d'autre part, devront être fournis aux élu-e-s à la CAP des AAE.

Concernant le RIFSEEP, la CGT a rappelé son recours sur la note de gestion 2016 déposé auprès du Conseil d'Etat et dénoncé la persistance dans la note de gestion 2017 des MTES/MCT, du gel du RIFSEEP pour les AAE qui font une mobilité sur un poste d'un groupe de fonctions identique.

Enfin, nous attendons des éclaircissements suite à l'annonce par les représentants de la DRH d'une augmentation de l'IFSE des agents qui sont aujourd'hui au-dessous du socle de leur grade. Un recensement des situations existant dans les services doit être fait et nous serons vigilantes sur la mise en œuvre de cet engagement validé par la SG.

Après la publication de l'arrêté du 24 octobre relatif à la liste des fonctions GRAFables pour l'accès au 3ème grade des ITPE, nous attendons la modification rapide de celui concernant l'accès au 3ème grade pour les AAE.

Bien sûr, une réunion de travail doit avoir lieu dans les meilleurs délais pour revoir la charte de gestion et particulièrement pour l'accès à CAEDAD et le tableau d'avancement à AAHCE, afin que des principes clairs soient portés à la connaissance des agents et des services avant la prochaine campagne de concertation pour le TA 2018. »

## Les résultats de la CAP : annexes du journal

**Lien vers les annexes du journal : [ICI](#)** 

Annexe 1 : Mobilités cycle 2018-3 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau

Annexe 2 : Concrétisation des promotions à AAE et à APAE

Annexe 3 : Demandes d'intégration

Annexe 4 : Demandes de détachement dans le corps des AAE

Annexe 5 : Demandes de détachement des agents de l'AFB

Annexe 6 : Restructurations de services

## Note d'ambiance

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Yves Desmarets, nouveau chargé de mission des attaché-e-s principaux et attaché-e-s hors classe. Son arrivée devrait permettre de relancer les travaux sur la charte de gestion et l'articulation AAHCE/CAEDAD.

## Mobilités 2018-3



2 578 postes ont été publiés sur les deux listes 2018-3 de catégorie A (1 552 postes de 1<sup>er</sup> niveau et 1 026 postes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux).

120 ont été «double publiés», ce qui interroge, dans certains cas, tant sur leur contenu que sur la politique de recrutement des services qui font ainsi plus facilement «leur marché» au détriment des candidat-e-s qui de plus, obtiennent rarement le retour de leur PM 104 avec leur rang de classement et l'avis des services.

Concernant le corps des attaché-e-s, 115 AAE et 91 APAE et AAHCE ont trouvé un poste, soit 206 agents. Ce corps fournit donc 8 % des réponses aux publications, sachant qu'un grand nombre des postes publiés sont seulement «susceptibles d'être vacants» et que nombre d'entre eux ne se libèrent pas, faute pour leur titulaire d'avoir lui-même trouvé un poste.

Certaines zones géographiques sont à la peine. Un comptage rapide au 1<sup>er</sup> niveau de grade ne recense aucun-e candidat-e sur les postes publiés dans les départements de l'Allier, du Tarn, du Territoire de Belfort (3 départements qui publient d'ailleurs peu de postes), autour de 10% de candidatures dans la Marne, l'Oise, le Pas-de-Calais, de 20 à 30% en région parisienne et même seulement 50% dans les Alpes-Maritimes dont on connaît les problèmes de prix des logements et de difficultés de transport.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'une affectation le 1<sup>er</sup> mars est difficile à gérer pour les agents ayant des enfants d'âge scolaire. Pourquoi pas plutôt 1<sup>er</sup> juillet ?

Un bilan sur la mobilité à 2 cycles nous est annoncée pour 2018. L'expérimentation du cycle intermédiaire pour les postes dits «à enjeux», peu concluante, prend fin. Une nouvelle expérimentation de mobilité interne «au fil de l'eau» va débuter pour les postes de cadres supérieur-e-s en administration centrale. Encore faut-il qu'il y ait de l'eau : des postes attractifs, en particulier.

**La CGT demande depuis longtemps un vrai travail sur l'attractivité des postes. Mais ne pas pouvoir les postes n'est-il pas devenu une politique délibérée contribuant à la casse des services publics ?**

## Recours PFR 2015 (Part fonctions)

**AAE – DDTM Corse du Sud : *Avis favorable de la CAP*** à la demande de l'agent (passage de la cotation de 3 à 3,5). Nous serons attentives à la mise en œuvre rapide de cette décision.

# Informations données en CAP et analyses de la CGT

## Révision des fonctions GRAFables pour l'accès à Attaché hors classe

Les modifications statutaires du corps des ITPE ont créé un troisième niveau de grade à accès fonctionnel comme pour les AAE. La liste des fonctions éligibles à ce GRAF figure dans un arrêté du 26 octobre paru au JO du 14 novembre 2017. L'actualisation de l'arrêté de 2013 concernant les fonctions éligibles pour les attaché-e-s devra se faire rapidement sur les mêmes bases, pour prendre en compte notamment les conséquences des réorganisations et fusions de services et pour l'élaboration des propositions des services dans le cadre du TA 2018.

## RIFSEEP

Nous attendons la confirmation du relèvement du montant d'IFSE pour les agents qui ont un montant inférieur au socle de leur grade (sauf cas exceptionnels à motiver) tel qu'annoncé par la secrétaire générale, Mme Engström, lors de l'audience avec les élu-e-s de notre CAP le 10 novembre (et qui devrait s'appliquer, bien entendu, à tous les corps). Il faudrait bien sûr, que cela s'applique aussi pour 2016 ...

## Intégration des inspecteurs des affaires maritimes - IAM

Les projets de décrets d'intégration des IAM dans les corps d'AAE et d'ITPE sont toujours en attente d'examen au Conseil d'État mais celui-ci doit s'occuper en priorité des textes repoussant d'un an les mesures du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) dont le gouvernement a reporté l'application en 2019 pour les augmentations indiciaires et le transfert primes-points prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le reste du calendrier est ainsi décalé jusqu'en 2021. Ce retard porte préjudice à nos collègues SACDD et TSDD ex-CAM, qui n'ont pas eu en 2017, de débouché dans le corps des IAM et aux IAM qui n'ont bénéficié d'aucun avancement de grade.

## Renouvellement des détachements CAEDAD

Pour les agents effectuant une mobilité, les détachements en cours seront maintenus jusqu'à l'échéance antérieure, nous a indiqué la présidente de la CAP, Mme Boissonnet. Pour ceux dont le détachement arrive à expiration, aucune indication n'a été fournie, une réunion interne à la DRH étant programmée sur ce point à brève échéance. La disponibilité des emplois est faible (une quinzaine) au regard du nombre d'agents éligibles. Une nouvelle fois, la CGT indique qu'elle n'est pas favorable au cumul de l'emploi de conseiller et du 3ème grade. La nomination à Attaché hors classe d'agents relativement «jeunes», non détachés dans l'emploi, est justement un moyen de l'éviter tout en assurant un déroulement de carrière valorisant.

Les plus motivé-e-s pourront tenter l'accès aux corps de hauts fonctionnaires comme nos 7 collègues des MTES/MCT, brillamment reçu-e-s au tour extérieur d'Administrateur Civil en 2017. Par contre, le constat du nombre d'AAE retenu-e-s pour des emplois de direction (DATE) au sein des MTES/MCT, des DDI ou des EP affiliés, est toujours aussi faible.



## Audience des élu-e-s de la CAP des AAE avec la secrétaire générale des MTES-MCT le 10 novembre 2017

Participaient à cette réunion Mme Engström, secrétaire générale, M. Codarini, adjoint au chef du service Gestion de la DRH, M. Courret, adjoint à la cheffe du service Développement de la DRH, Mme Boissonnet, sous-directrice MGS, Mme Merlen, cheffe du bureau PPS4, les élu-e-s CGT, CFDT et UNSA de la CAP des AAE.

Cette audience faisait suite au boycott de la CAP du 13 octobre 2017 qui avait pour ordre du jour l'établissement du tableau d'avancement à Attaché hors classe. La CAP avait été reprogrammée le 24 octobre, sans donner lieu à un aboutissement satisfaisant : 42 promotions alors que 83 postes étaient disponibles.

La réunion a porté sur les perspectives de carrière et la place du corps des attaché-e-s dans le contexte d'évolution actuelle de nos ministères.

Trois aspects principaux ont été abordés : les problèmes récurrents, la situation contextuelle, le pilotage du corps. Les élu-e-s ont fait des propositions.

Des réponses partielles ont été apportées, qui nécessitent d'être concrétisées.

### Des problèmes non réglés d'année en année

**L'accès au principalat** a souffert d'un malthusianisme prolongé qui n'a pas été totalement résorbé par l'ouverture d'un plus grand nombre de postes de 2ème niveau pendant quelques années. Actuellement, 60% des agents sont au 1<sup>er</sup> niveau de grade et la demande d'un taux dérogatoire présentée par la DRH s'est heurtée au refus de la DGAFP.

*Nous demandons une comparaison actualisée avec les autres ministères sur l'évolution du pyramidage du corps par grade, une étude comparative avec les ITPE et prévisionnelle sur le nombre de départs en retraite (âge légal), sur le taux et la durée de plafonnement au dernier échelon du 1<sup>er</sup> grade.*

**Il n'y a pas de reconnaissance de l'expertise des corps administratifs par des comités de domaine dédiés, notamment juridique.**

*Mme Engström a indiqué que ce point serait inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de formation inter-DAC.*

**Les postes de CAEDAD** sont gérés par la DRH dans l'opacité. Les postes offerts à la mobilité sont rares, les reconductions de détachements vont poser problème au regard du nombre de postes disponibles. Les conseiller-ère-s promu-e-s au 3ème grade sont maintenu-e-s dans l'emploi de CAEDAD pour ne pas perdre les 40 points de NBI. Un travail qui devait aboutir, après simulations financières, à l'instauration de principes de non cumul, non pénalisants, n'a pas été achevé.

*Nous notons toutefois, dans la note de gestion RIFSEEP 2017, une majoration de l'IFSE de 2000 euros pour les attaché-e-s hors classe, quel que soit le groupe de fonctions. Le travail sur les modes d'articulation des deux emplois doit cependant être poursuivi.*

**La promotion à AAHCE est insatisfaisante** : sous-utilisation du nombre de postes disponibles, nombre insuffisant de dossiers proposés, inégalités territoriales, liste des fonctions grafables devenue obsolète du fait des réorganisations mais toujours non révisée, critères de gestion peu lisibles et non respectés cette année, défaillance de la concertation locale.

***Nous demandons un travail concerté sur les règles de gestion avant la publication de la prochaine circulaire promotion, la révision de l'arrêté fixant la liste des emplois grafables et une homogénéisation des pratiques des harmonisateurs. Aucune discrimination par l'âge ne doit par ailleurs être pratiquée.***

## **Un contexte de concurrence et d'absence de reconnaissance**

**La concurrence inter-corps est exacerbée par la raréfaction des postes d'encadrement.** Nous voyons maintenant des IPEF nommés sur des postes jusqu'alors tenus par des attachés du 1<sup>er</sup> grade. Dans ce contexte, il ne convient pas d'opposer les corps – ni les agents – entre eux, mais de veiller à un accès équilibré à la mobilité, d'une part, et, d'autre part, aux fonctions de direction (DATE, AC, EP).

*Un suivi du corps et un accompagnement personnalisé par les chargés de mission doit être effectué. Des pré-CAP inter-corps A+ pourraient être organisées. Mais, bien entendu, la question essentielle est celle du devenir des missions et des emplois du service public.*

**Le bilan 2016 du RIFSEEP montre que les attaché-e-s sont extrêmement pénalisé-e-s au point de vue indemnitaire.** Les groupes de fonctions sont construits pour maintenir la majorité d'entre eux au plus bas. En administration centrale, 73% des AAE sont au groupe 4 et 64% des APAE dans les groupes 3 et 4. En SD, 81% des AAE et 67% des APAE sont au groupe 3. La non reconnaissance de l'expertise participe à cette sous-cotation. Les montants moyens perçus sont inférieurs à ceux proposés aux entrant-e-s d'autres ministères dans de nombreux groupes de fonctions, et même inférieurs aux socles pour les AAE de 1<sup>er</sup> grade du groupe 2. Nos ministères violent par ailleurs allégrement la réglementation en ne réexaminant pas le montant des primes en cas de mobilité à l'intérieur d'un même groupe de fonctions.

***La secrétaire générale nous a indiqué que, sauf exception motivée, les IFSE seraient portées au niveau du socle. Nous attendons de voir pour y croire mais savons qu'un recensement doit être fait.***

## **Une gestion à l'aveugle**

Le manque de moyens, en effectifs et en outils, ainsi que des décisions erratiques (mobilité à 2 cycles, modalités peu transparentes et variables de gestion de l'emploi fonctionnel...) génèrent insatisfaction, conflits, frustration (et un surcroît de travail pour nos collègues de la DRH). La prospective est insuffisante, en particulier les projections tenant compte du vieillissement et les prévisions de retraite qui permettraient d'éclairer l'exercice de promotion.

*Une mission du CGEDD sur le positionnement et les perspectives du corps pourrait constituer une aide utile à sa valorisation.*

## Informations à consulter sans modération

### Les liens (cliquer sur l'image)



Rapport annuel FP  
Analyse CGT au CCFP du  
6 novembre 2017



Arrêté du 24 octobre 2017  
relatif à la liste des fonctions  
GRAFables pour les ITPE



CEREMA  
Mobilisation au congrès  
des maires



GIPA (garantie individuelle de  
pouvoir d'achat) :  
Décret et arrêté du 17 novembre  
2017 + calculateur CGT



Pétition intersyndicale :  
La politique de l'eau en  
danger : sauvons les  
agences de l'eau !



Le journal CGT Fonction  
Publique N° 260,  
novembre 2017



Compte-rendu CGT de la  
CAP des IAM (inspecteurs  
des affaires maritimes)  
du 15 novembre 2015

**Coordonnées de vos élu-e-s CGT à la CAP  
et bulletin d'adhésion à la CGT  
page suivante**



N'hésitez pas à transmettre vos dossiers et à contacter vos élues CGT à la CAP :

**Titulaire**

<b>PELE Jocelyne</b>	DDTM 22 Syndicat CGT 22022 SAINT-BRIEUC Cédex Envoyer les dossiers (courriers) à MTES / MCT SNPTAS-CGT Plot « I » 30 passage de l'arche 92055 La Défense Cédex	<b>06 24 35 20 87</b>	jocelyne.pele @i-carre.net
----------------------	---	-----------------------	-------------------------------

**Suppléante**

<b>VAN MARLE Marie-Christine</b>	MTES / MCT Syndicat CGT d'administration centrale Tour Séquioa 92055 La Défense Cedex	<b>01 40 81 90 78</b>	marie-christine.van- marle@i-carre.net
--------------------------------------	--	-----------------------	---



***Rejoignez la CGT et prenez la parole dans vos services  
et pour participer à la vie syndicale localement et nationalement :***

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Nom : ..... Prénom : ..... Indice : .....

Service : ..... Adresse : .....

..... Signature

**NOTA BENE : dorénavant les  
Cotisations ouvrent droit à un  
CREDIT D'IMPÔT (66 %)**

**à remettre à un-e délégué-e CGT de votre service  
ou contacter les élues CGT à la CAP**